



26&27 NOV

5€

SALON CANIN

2022

Régionale & Spéciale de Race
SPITZ, AMSTAFF & BOULEDOGUE FRANÇAIS



**Exposition de
«Chiens Fer»
de Martinique**



**Stade municipal
de Capesterre B.E.**



**Animations
pour enfants**



0690.67.24.58
presidentactg@yahoo.com

LE MOT DU PRÉSIDENT

Bonjour à tous,

Pour son 11^{ème} Salon Canin, l'ensemble du comité de la Canine Territoriale vous souhaite la bienvenue.

Les expositions sont un moment Privilégié pour la sélection du chien de race, c'est aussi un moment de confrontation des idées entre éleveurs et de diffusion d'information vers les visiteurs à la recherche de leur futur compagnon.

Nos remerciements vont, tout d'abord, à vous exposants qui êtes nombreux à concourir lors de cette manifestation, aux juges (Mme Desserne, M. Soulat, M. Klein) pour leur implication et leur sens de discernement qui participent à la réussite de notre exposition.

Remerciement tout particulier à la Municipalité de Capesterre Belle Eau, Royal Canin, les sociétés pour leurs soutiens commerciaux, les clubs d'utilisation, les clubs de race.

Enfin, aux bénévoles qui collaborent au montage et bon fonctionnement de la manifestation.

Nous comptons sur vous pour que, comme à l'accoutumée, nous soyons un exemple en matière de civisme et de savoir être.

*Catherine FUENTES
et l'ensemble du Comité*



Les exposants sont responsables du bien-être des chiens présentés. Il est interdit de placer le chien dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid, le présenter laisse tendue, lui faire porter un collier coercitif et/ou le traiter de manière cruelle.
La violation de ces règles entraînera l'exclusion de l'exposition canine en cours, et des événements à venir.

L'Association Canine Territoriale de la Guadeloupe (ACTG) est une association à but non lucratif régie par la loi du 1^{er} juillet 1901.

Elle est affiliée à la Société Centrale Canine, fondée en 1882 et reconnue comme établissement d'utilité publique, par décret du 28 avril 1914, dont le but est d'assurer l'amélioration des races de chiens d'utilité, de sport et d'agrément en France. Elle se compose d'Associations Canines Régionales dont fait partie l'Association Canine Territoriale de Guadeloupe.

L'objet de notre association est :

- **De faire connaître le chien de race en Guadeloupe et superviser son élevage,**
- **D'organiser des épreuves permettant de mettre en valeur les qualités des chiens.**

Les moyens d'action de notre association sont :

- **Des expositions ouvertes à toutes les races de chiens répertoriées au Livre généalogique, expositions que nous organisons annuellement.**
- **Des concours d'éducation et d'obéissance, des épreuves de travail pour chiens de berger et de garde. Nous organisons chaque année une dizaine de concours permettant de juger du niveau de progression de nos chiens de travail.**

L'Association Canine Territoriale de Guadeloupe gère aussi l'activité des clubs d'éducation canine qui lui sont affiliés. Par leur intermédiaire l'ACTRG oeuvre pour une meilleure intégration du chien dans la société en offrant à leurs propriétaires une aide précieuse dans la compréhension et l'éducation de leur animal.

Sous l'égide de la SCC elle gère techniquement diverses formations : juges, éducateurs canins, entraîneurs et moniteurs de clubs...

RÉCOMPENSES

1^{er}, 2^e et 3^e EX : rosettes

Meilleur jeune : rosettes

Meilleur de race : plaques

Meilleur de groupe : plaques

1^{er}, 2^e et 3^e best in show : coupes et lots

1^{er}, 2^e et 3^e best in show jeune : coupes et lots

Jeune présentateur : coupes et lots



RÈGLEMENT EXPOSITION CANINE

L'EXPOSITION SE TIENDRA A CAPESTERRE BELLE EAU LES 26 et 27 NOVEMBRE 2022.

ARRIVÉE ET JUGEMENTS. L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8h00. Les jugements commenceront à 9h00. Ils pourront être interrompus entre 12h et 14h

SORTIE DES CHIENS. Ils devront être présents jusqu'à 18h, mais seront autorisés à sortir de 12h à 14h, moyennant une caution de 30 € par sujet qui resterait acquise à la société pour tout chien qui ne sera pas rentré à 14h. Si vous devez partir avant l'heure de la fermeture de l'exposition, abstenez-vous d'engager vos chiens

AFFICHAGE. Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur et 35 cm de largeur : le nom, l'adresse de l'élevage, les principales récompenses obtenues par l'élevage, l'annonce des portées à vendre. Toute distribution de prospectus, quels qu'ils soient, est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'exposition, ainsi que sur le parking.

SERVICE VÉTÉRINAIRE. Le service vétérinaire sera assuré par un Docteur vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition : des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau- des chiens aveugles ou estropiés- des chiens dangereux- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnées de leurs petits, ainsi que les chiennes en chaleur. La décision du service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.

ANNULLATION. En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés attendu que l'association organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS. Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception : de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion de manifestations canines ; de celles qui appartiennent à une association non affiliée à la SCC. Sont admis à l'exposition tous les chiens de races reconnues figurant aux classifications établies par la SCC et la FCI.

Seront refusés :

- a) les inscriptions parvenues après la date des engagements ;
- b) les engagements « au poteau » le jour de l'exposition ;
- c) toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation.

L'engagement simultané d'un chien dans plusieurs classes est interdit. En cas d'engagement de plusieurs chiens, le droit d'engagement du 1^{er} chien est indiqué catalogue compris (voir feuille d'engagement). Les droits d'engagement doivent être réglés en même temps que l'envoi de la feuille d'engagement et resteront acquis à la société, même si l'exposant ne peut se présenter. Il sera envoyé la semaine précédant l'exposition, la carte d'exposant qui devra être présentée à l'entrée.

REFUS OU EXCLUSIONS :

Des engagements

- L'association se réserve le droit de refuser les engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et les rembourser même après les avoir acceptés.

Des chiens (à leur entrée ou en cours d'exposition) :

- a) ceux refusés par le « Service Vétérinaire ».
- b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.

Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.

- c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite.
- d) ceux dont l'engagement « au poteau » serait demandé.

JUGEMENTS. Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring, et si besoin, d'un interprète. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.

Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le juge. En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite. Un juge défaillant peut être remplacé par un suppléant ou tout autre juge qualifié pour la même race. Un deuxième juge sera désigné si le nombre de chiens dépasse 80 chiens environ.

C.A.C.S. - Le CACS ne peut être accordé qu'à un chien classé "1^{er} Excellent" en classe Ouverte, intermédiaire ou en classe Travail à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les juges font les propositions de CACS d'après les mérites absolus des chiens sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la SCC de s'assurer pour l'homologation du CACS que les chiens satisfont aux conditions imposées. Si le chien classé 2^e est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le CACS, il peut lui être accordé la RCACS. Celle-ci peut être convertie en CACS si le chien proposé par le CACS a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines ; b) a déjà le titre de Champion National de Standard.

Les CACS ne sont valables qu'après leurs homologations par la SCC.

RÉCLAMATIONS. Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution de 160 €, qui restera acquise à la société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

SANCTIONS.

Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la Société Centrale Canine avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

- a) Les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur.
- b) Ceux qui auront fait une fausse déclaration.
- c) Ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci.
- d) Ceux qui par leur langage, leurs écrits, leurs actes nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de l'association organisatrice.
- e) Ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre.
- f) Ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ. La société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsure occasionnée par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit. Les exposants étant seuls responsables dans l'enceinte de l'exposition des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens, tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place. Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves tous les articles du présent règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

IL EST FORMELLEMENT INTERDIT DE FAIRE DES BARBECUES DANS L'ENCEINTE DU SITE SOUS PEINE D'EXPULSION.

Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes les constatations relatives à son interprétation seront jugés par le comité de l'exposition (Voir paragraphe Réclamations).

TRES IMPORTANT

Avis aux exposants résidant à l'étranger

- 1) Le service des douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquis à caution et le versement des frais correspondants.
- 2) L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au

moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Il est recommandé de faire vacciner les chiens contre la gastro-entérite à parvovirus et la toux de chenil.

Depuis le 1^{er} Juillet 2015 tous les chiens ayant les oreilles coupées pour quelque raison que ce soit (accident, chiens appartenant à des propriétaires étrangers, etc.) ne sont plus autorisés à accéder à toutes manifestations canines officielles organisées sous l'égide de la Société Centrale Canine à l'exception de ceux nés en France avant le 28 août 2008. Coupe de queue : Les rottweilers nés à compter du 1^{er} mai 2019 ayant la queue coupée ne pourront plus être exposés et confirmés.

VOUS POUVEZ ENGAGER DANS LES CLASSES CI-APRÈS :

• CLASSES INDIVIDUELLES

INTERMÉDIAIRE – Pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte.

OUVERTE – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois.

Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire.

TRAVAIL – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classe Ouverte et Intermédiaire.

CHAMPION DE BEAUTÉ – Réservée exclusivement aux chiens âgés d'au moins 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard à la date de clôture des engagements (la photocopie doit être jointe à l'engagement).

Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

JEUNES – Pour tous chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S.

PUPPY – Pour les chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois.

BABY – Pour les chiens âgés de 4 mois à moins de 6 mois.

Ces classes ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant) Elles ne donnent pas lieu à un classement.

VETERAN – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

• AUTRES CLASSES

MEUTES – Réservée aux Races des Groupes 3 – 4 – 6 soumises au travail dans l'utilisation chassée. Le lot doit être composé de 6 chiens au minimum, de même race, variété, poil et taille (sauf Nains et Kaninchen), sans distinction de sexe et appartenant au même propriétaire ou équipage.

TECKELS : Les chiens en meute doivent impérativement être de même variété de poil et de taille (seuls les Nains et Kaninchen de même poil peuvent être réunis dans la même meute).

LOT D'AFFIXE – (Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

LOT DE REPRODUCTEUR – (Classe pouvant être constituée sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré.

COUPLE – Pour deux chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

PAIRE – Pour deux chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

CHIENS « NE CONCOURANT PAS » – Pour les chiens âgés de 4 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

CONFIRMATIONS

ATTENTION : Les chiens nés après le 28 août 2008 ayant les oreilles coupées ne pourront être confirmés.

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation.

Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.

Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

Age minimum exigé pour la confirmation :

- **1^{er} Groupe : 12 mois sauf** : Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres _____ 15 mois
- **2^e Groupe : 12 mois sauf** : Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Hovawart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois _____ 15 mois
- **3^e Groupe** _____ 12 mois
- **4^e Groupe** _____ 15 mois
- **5^e Groupe : 12 mois sauf** : Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario, Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Ibicenco, Samoyède, Akita Inu, Esquimau du Groenland _____ 15 mois
- **6^e, 7^e, 8^e Groupes : 12 mois sauf** : Rhodesian Ridgeback et Retrievers _____ 15 mois
- **9^e Groupe : 12 mois sauf** : Épagneuls Pékinois et Japonais _____ 10 mois
- **10^e Groupe : 15 mois sauf** : Whippet, Petit Lévrier Italien _____ 12 mois

LES QUALIFICATIFS

S'il est certes très agréable pour un exposant de voir son chien en tête et paré du carton C.A.C.S., c'est souvent une déception pour le propriétaire du chien classé second, et pourtant, c'est sur un infime détail, sur une impression que le juge qui est obligé, lui, de classer un premier et un deuxième, a fondé son jugement.

EN CHIENS DE RACE, SEUL LE QUALIFICATIF COMPTE. Que le chien soit second ou huitième, s'il est classé Excellent, c'est qu'il est bien proche du premier et sa valeur est certes plus grande que celle du BON classé troisième.

Messieurs les juges ont été invités par la Société centrale canine à observer certaines directives. Elles ont surtout pour but de donner à chaque qualificatif sa réelle valeur et surtout de revaloriser le qualificatif TRÈS BON souvent considéré par l'amateur comme «inférieur», alors qu'en réalité ce qualificatif s'adresse à un TRÈS BON CHIEN.

Il est rappelé d'abord que le juge porte son jugement sur le chien au moment précis où il est dans le ring, sans tenir compte des succès passés, et encore moins en anticipant sur l'avenir.

EXCELLENT - ne doit être attribué qu'à un chien se rapprochant de très près du standard idéal de la race, présenté en parfaite condition, donnant une impression d'ensemble harmonieux et présentant un tempérament équilibré, ayant «de la classe» et une allure brillante. La supériorité de ses qualités vis-à-vis de la race permettra d'ignorer quelques petites imperfections mais il possèdera les caractéristiques typiques de son sexe.

TRES BON - ne sera attribué qu'à un chien parfaitement typé, équilibré dans ses proportions et en condition correcte. Il lui sera toléré quelques défauts véniels, mais non morphologiques. Ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité.

BON - doit être attribué à un chien possédant les caractéristiques de la race mais accusant des défauts, à condition que ceux-ci ne soient pas rédhibitoires.

SUFFISANT - est à attribuer à un chien suffisamment typé, sans qualités notoires ou pas en condition optimale.

DISQUALIFIÉ- Le sujet ne correspond pas au type requis par le Standard. Il est « non confirmable » pour des raisons morphologiques ou comportementales. La raison pour laquelle il reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

Les chiens ne pouvant prétendre à l'un des qualificatifs ci-dessus ne pourront pas rester dans le ring et se verront octroyer le qualificatif suivant :

NE PEUT ETRE JUGE : ce qualificatif est attribué à un chien dont l'attitude sur le ring rend impossible toute appréciation du mouvement et des allures. Il s'applique également à un chien qui refuse de se laisser examiner par le juge, rendant impossible l'évaluation de la denture, de l'anatomie et de la structure, de la queue ou des testicules.

Ce qualificatif est également valable lorsque le juge a de fortes raisons de penser que des opérations ont été pratiquées, visant à corriger la condition originale du chien ou ses caractéristiques (paupière, oreille, queue).

La raison pour laquelle un chien reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

Dans chaque classe, sauf les classes Baby et Puppy, les quatre meilleurs chiens seront classés, les autres, s'ils le méritent, recevront un qualificatif sans classement. Le 1^{er} prix ne pourra être décerné qu'à un chien ayant obtenu au moins le qualificatif TRES BON (les chiens qualifiés BON ne pourront prétendre à un classement).

Les meutes sont jugées sur la conformité au standard et l'homogénéité du lot par rapport au type et à la couleur.

C.A.C.S. : Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} «EXCELLENT» en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2^e Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :

a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.

b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1^{ers} Excellent des deux autres classes.

Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE – le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.S. concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le Meilleur Jeune Mâle et Meilleure Jeune Femelle ayant reçu le qualificatif «Excellent» dans la classe jeune, le (la) Meilleur(e) Champion ayant reçu le qualificatif «Excellent» en classe champion, et le (la) Meilleur(e) vétéran ayant reçu le qualificatif «Excellent».

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE – Les chiens désignés «Meilleur de Race» seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION – Les meilleurs chiens de chaque groupe concourent en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition. Dans le cas d'une exposition sur 2 jours, les propriétaires des «Meilleurs de Groupes» de la 1^{re} journée s'engagent en conséquence à être présents à l'Exposition le 2^e jour.

STATISTIQUES DES CHIENS EXPOSÉS

1^{er} Groupe

CHIEN DE BERGER BELGE Groenendael.....	1 à 1.....	1
CHIEN DE BERGER BELGE Malinois.....	2 à 24.....	23
BERGER ALLEMAND.....	25 à 29.....	5
BERGER ALLEMAND Poil Long.....	30 à 31.....	2
BERGER DE BRIE Fauve.....	32 à 32.....	1
SHETLAND.....	33 à 33.....	1
BERGER AUSTRALIEN.....	34 à 35.....	2
BERGER BLANC SUISSE.....	36 à 38.....	3
BOUVIER DES FLANDRES.....	39 à 39.....	1

39 chiens

2^e Groupe

BOXER Fauve.....	40 à 40.....	1
PRESA CANARIO.....	41 à 42.....	2
DOGUE DE BORDEAUX.....	43 à 50.....	8
BULLMASTIFF.....	51 à 52.....	2
CHIEN DE BERGER KANGAL.....	53 à 55.....	3

16 chiens

3^e Groupe

STAFFORDSHIRE BULL TERRIER.....	56 à 96.....	41
---------------------------------	--------------	----

41 chiens

4^e Groupe

TECKEL NAIN Poil Dur.....	97 à 97.....	1
---------------------------	--------------	---

1 chiens

5^e Groupe

HUSKY DE SIBÉRIE.....	98 à 99.....	2
SPECIALÉ SPITZ MOYEN Blanc.....	100 à 100.....	1
SPECIALÉ PETIT SPITZ Marron ou Noir.....	101 à 101.....	1
SPECIALÉ PETIT SPITZ Autres Couleurs.....	102 à 112.....	11
SPECIALÉ SPITZ NAIN Blanc.....	113 à 117.....	5
SPECIALÉ SPITZ NAIN Marron ou Noir.....	118 à 118.....	1
SPECIALÉ SPITZ NAIN Autres couleurs.....	119 à 133.....	15
SHIBA INU.....	134 à 135.....	2

38 chiens

6^e Groupe

SAINT HUBERT.....	136 à 136.....	1
DALMATIEN.....	137 à 137.....	1

2 chiens

7^e Groupe

BRAQUE ALLEMAND.....	138 à 140.....	3
----------------------	----------------	---

BRAQUE FRANÇAIS Type Pyrénées.....	141 à 142.....	2
EPAGNEUL BRETON Blanc et Orange.....	143 à 148.....	6
EPAGNEUL BRETON Autres couleurs.....	149 à 150.....	2
SETTER ANGLAIS.....	151 à 151.....	1

14 chiens

8^e Groupe

RETRIEVER DU LABRADOR.....	152 à 156.....	5
GOLDEN RETRIEVER.....	157 à 157.....	1
SPRINGER SPANIEL.....	158 à 161.....	4

10 chiens

9^e Groupe

BICHON MALTAIS.....	162 à 163.....	2
SHIH TZU.....	164 à 165.....	2
CHIHUAHUA à Poil Court.....	166 à 167.....	2
CHIHUAHUA à Poil Long.....	168 à 172.....	5
CAVALIER KING CHARLES SPANIEL Tricolore.....	173 à 173.....	1
EPAGNEUL NAIN CONTINENTAL (PAPILLON) Moins de 2.5 Kg.....	174 à 174.....	1
EPAGNEUL NAIN CONTINENTAL (PAPILLON) de 2.5 à 4.5 Kg.....	175 à 179.....	5
EPAGNEUL NAIN CONTINENTAL (PHALENE) de 2.5 à 4.5 Kg.....	180 à 183.....	4

22 chiens

10^e Groupe

GREYHOUND.....	184 à 184.....	1
----------------	----------------	---

1 chien

2^e Groupe

ROTTWEILER.....	185 à 215.....	31
CANE CORSO.....	216 à 230.....	15

46 chiens

3^e Groupe

TERRIER ECOSSAIS.....	231 à 231.....	1
BULL TERRIER.....	232 à 233.....	2
BULL TERRIER MINIATURE.....	234 à 238.....	5
SPECIALE STAFFORDSHIRE AMÉRICAIN.....	239 à 255.....	17

25 chiens

9^e Groupe

CHIEN CHINOIS A CRETE Variété Houppette.....	256 à 256.....	1
SPECIALE BOULEDOGUE FRANÇAIS Bringé.....	257 à 260.....	4
SPECIALE BOULEDOGUE FRANÇAIS Fauve.....	261 à 274.....	14
SPECIALE BOULEDOGUE FRANÇAIS Blanc et Bringé (Caille).....	275 à 276.....	2

21 chiens

Nombre de chiens à l'Exposition..... 276

LISTE DES JUGES

1^{er} Groupe

CHIEN DE BERGER BELGE Groenendaël.....	Mme DESSERNE Sylvie
CHIEN DE BERGER BELGE Malinois.....	M. SOULAT Raymond
BERGER ALLEMAND.....	Mme DESSERNE Sylvie
BERGER ALLEMAND Poil Long.....	Mme DESSERNE Sylvie
BERGER DE BRIE Fauve.....	Mme DESSERNE Sylvie
SHETLAND.....	Mme DESSERNE Sylvie
BERGER AUSTRALIEN.....	Mme DESSERNE Sylvie
BERGER BLANC SUISSE.....	Mme DESSERNE Sylvie
BOUVIER DES FLANDRES.....	Mme DESSERNE Sylvie

2^e Groupe

BOXER Fauve.....	M. SOULAT Raymond
ROTTWEILER.....	Mme DESSERNE Sylvie
PRESA CANARIO.....	M. SOULAT Raymond
DOGUE DE BORDEAUX.....	M. SOULAT Raymond
BULLMASTIFF.....	M. SOULAT Raymond
CANE CORSO.....	M. SOULAT Raymond
CHIEN DE BERGER KANGAL.....	M. SOULAT Raymond

3^e Groupe

TERRIER ECOSAIS.....	Mme DESSERNE Sylvie
BULL TERRIER.....	Mme DESSERNE Sylvie
BULL TERRIER MINIATURE.....	Mme DESSERNE Sylvie
STAFFORDSHIRE BULL TERRIER.....	Mme DESSERNE Sylvie
STAFFORDSHIRE AMÉRICAIN.....	Mme DESSERNE Sylvie

4^e Groupe

TECKEL NAIN Poil Dur.....	M. SOULAT Raymond
---------------------------	-------------------

5^e Groupe

HUSKY DE SIBÉRIE.....	M. KLEIN Jean-Claude
SPITZ MOYEN Blanc.....	M. KLEIN Jean-Claude
PETIT SPITZ Marron ou Noir.....	M. KLEIN Jean-Claude
PETIT SPITZ Autres Couleurs.....	M. KLEIN Jean-Claude
SPITZ NAIN Blanc.....	M. KLEIN Jean-Claude
SPITZ NAIN Marron ou Noir.....	M. KLEIN Jean-Claude
SPITZ NAIN Autres couleurs.....	M. KLEIN Jean-Claude
SHIBA INU.....	M. KLEIN Jean-Claude

6^e Groupe

SAINT HUBERT.....	M. SOULAT Raymond
DALMATIEN.....	M. SOULAT Raymond

7^e Groupe

BRAQUE ALLEMAND.....	Mme DESSERNE Sylvie
BRAQUE FRANÇAIS Type Pyrénées.....	Mme DESSERNE Sylvie
EPAGNEUL BRETON Blanc et Orange.....	Mme DESSERNE Sylvie
EPAGNEUL BRETON Autres couleurs.....	Mme DESSERNE Sylvie
SETTER ANGLAIS.....	Mme DESSERNE Sylvie

8^e Groupe

RETRIEVER DU LABRADOR.....	Mme DESSERNE Sylvie
GOLDEN RETRIEVER.....	Mme DESSERNE Sylvie
SPRINGER SPANIEL.....	Mme DESSERNE Sylvie

9^e Groupe

BICHON MALTAIS.....	M. KLEIN Jean-Claude
CHIEN CHINOIS A CRETE Variété Houppette.....	M. SOULAT Raymond
SHIH TZU.....	M. KLEIN Jean-Claude
CHIHUAHUA à Poil Court.....	M. KLEIN Jean-Claude
CHIHUAHUA à Poil Long.....	M. KLEIN Jean-Claude
CAVALIER KING CHARLES SPANIEL Tricolore.....	M. KLEIN Jean-Claude
EPAGNEUL NAIN CONTINENTAL (PAPILLON) Moins de 2.5 Kg.....	M. KLEIN Jean-Claude
EPAGNEUL NAIN CONTINENTAL (PAPILLON) de 2.5 à 4.5 Kg.....	M. KLEIN Jean-Claude
EPAGNEUL NAIN CONTINENTAL (PHALÈNE) de 2.5 à 4.5 Kg.....	M. KLEIN Jean-Claude
BOULEDOGUE FRANÇAIS Bringé.....	M. SOULAT Raymond
BOULEDOGUE FRANÇAIS Fauve.....	M. SOULAT Raymond
BOULEDOGUE FRANÇAIS Blanc et Bringé (Caille).....	M. SOULAT Raymond

10^e Groupe

GREYHOUND.....	Mme DESSERNE Sylvie
----------------	---------------------



2^e GROUPE

Chiens de Type Pinscher & Schnauzer,
Molossoïdes, Chiens de Bouvier Suisses

ROTTWEILER

Juge : Mme *DESSERNE Sylvie*

• CLASSE PUPPY MALE •

185 TAEKO DU DOMAINE DE PRIME LOF : 112401 - id : 250268780293320 né le 19/05/2022 (*MANIX FOR KARIBBEAN SPIRIT DES GARDIENS DU KIRCHBERG x OPALE DU DOMAINE DE YUNNA*) Prod : M. ROMAIN Lionel, Prop : M. RAGOT Hervé

186 THANOS DU DOMAINE DE PRIME LOF : 112405 - id : 250269100308670 né le 24/03/2022 (*BEAST VOM HAUSE DEMO x STELLA OF THE LITTLE GODFATHER*) Prod et prop : M. ROMAIN Lionel

• CLASSE JEUNE MALE •

(C) **187 SHADOO DU PLATEAU DES GUYANE** LOF : 109616 - id : 250269608873280 né le 25/08/2021 (*OYSTEIN VON TEMPEL KAISER x OLYMPE DU PLATEAU DES GUYANE*) Prod : Mme LE BRETON Isabelle, Prop : Mme GOBERT Marine

188 SHINGO DE L'EMPREINTE DE BOUNTY LOF : 110600 - id : 250269590588975 né le 23/11/2021 ((*CH*) *XANIO VOM KRESSBACH x OXANA DE L'EMPREINTE DE BOUNTY*) Prod : Mme MESCHINO Emilie, Prop : M. BONIL Jessy

189 TAHOH DE L'ILE DES ROTTWEILERS LOF : 110940 - id : 250269100341352 né le 24/01/2022 (*LAGGRON KARIBBEAN MADA ROCK x PANDORA DE L'ILE DES ROTTWEILERS*) Prod : M. CASTANET Jimmy, Prop : Mlle MENAULT Justine

• CLASSE INTERMEDIAIRE MALE •

(C) **190 BOYKA ANIMAL KINGDOM JR** : 705413 - id : 688038000228165 né le 04/02/2021 (*EMINEM VOM HAUSE EDELSTEIN x POLLY CETINJSKI ROT*) Prod : M. SRECKO, Prop : M. ROMAIN Lionel

(C) **191 SHERKAN VOM HAUS METZGERHUND** LOF : 107873 - id : 250268600353400 né le 08/02/2021 (*OPTIMUS PRIME VOM HAUS METZGERHUND x BILLA FLASH ROUSE*) Prod : M. RIOU Nicolas, Prop : M. LACOUR Frédéric

(C) **192 SKONCK DU DOMAINE DE PRIME** LOF : 109048 - id : 250268743768690 né le 20/02/2021 (*BEAST VOM HAUSE DEMO x FOXY VOM TANNENFELD*) Prod : M. ROMAIN Lionel, Prop : M. DOUTAU Zaham

(C) **193 S'TAYSON DU DOMAINE DE PRIME** LOF : 109047 - id : 250268743768691 né le 20/02/2021 (*BEAST VOM HAUSE DEMO x FOXY VOM TANNENFELD*) Prod : M. ROMAIN Lionel, Prop : Mme BAYARD Miguel

(C) **194 STONE DU DOMAINE DE PRIME** LOF : 109060 - id : 250268743768678 né le 25/02/2021 (*LONDON VOM HAUSE NADJA x PRISKA TI EN MEN*) Prod : M. ROMAIN Lionel, Prop : M. VAN-HEYNINGEN Mac-Kenzie

(C) **195 SZEUS DU DOMAINE DE PRIME** LOF : 109049 - id : 250268743768685 né le 20/02/2021 (*BEAST VOM HAUSE DEMO x FOXY VOM TANNENFELD*) Prod et prop : M. ROMAIN Lionel

196 THOI ALPHA CANIS ROTT (dit SKAR) JR : 705975RW - id : 900215000849949 né le 23/03/2021 (*BAHAR ALPHA CANIS ROTT x FABI ALPHA CANIS ROTT*) Prod : M. ROMAIN Lionel, Prop : Mme MAXO Audrey

(C) **197 TOM ALPHA CANIS ROTT (dit LOKI)** JR : 705974Rw - id : 900111881384213 né le 22/03/2021 (*BAHAR ALPHA CANIS ROTT x FABI ALPHA CANIS ROTT*) Prod : M. ROMAIN Lionel, Prop : Mlle BLAZE Gréta

• CLASSE OUVERTE MALE •

(C) **198 M'TYSON VOM HAUSE MATTERHORN** LOF : 093468 - id : 250268501030915 né le 11/05/2016 (*URANO AUS DER ESPENSTATT x LUFTANS VAN HOF TER CAMMEN*) Prod : M. Mme JOUBIN Emmanuel / BROSSEAU Aurélie, Prop : Mme DEMARET Véronique

199 PAYCO CRNI VITEZ JR : 702755 Rw - id : 688032000050569 né le 07/02/2020 (*HULK CRNVITEZ x BUKO VOM HAUSE PISTA*) Prod : M. VITEZ, Prop : M. COMPPER Marc

- (C) **200 RAMBO DU DOMAINE DE PRIME** LOF : 106488 - id : 250269608678786 né le 10/10/2020 (*BEAST VOM HAUSE DEMO x MIYA DU DOMAINE DE YUNNA*) Prod : M. ROMAIN Lionel, Prop : M. LOZA Lucas
- (C) **201 RIVER DU DOMAINE DE PRIME** LOF : 106486 - id : 250269608678782 né le 10/10/2020 (*BEAST VOM HAUSE DEMO x MIYA DU DOMAINE DE YUNNA*) Prod et prop : M. ROMAIN Lionel
- 202 ROLO-OF BEAUTYFUL PASSION** LOF : 104737/11299 - id : 250268743242918 né le 11/03/2020 (*NEW-YORK OF LEGEND MYSTERIA x LOUISE BEAUTYFUL PASSION*) Prod : M. CAROLUS Christophe, Prop : M. CASTANET Jimmy
- (C) **203 SPICY DU DOMAINE DE PRIME** LOF : 108954 - id : 250268743768824 né le 14/04/2021 (*BEAST VOM HAUSE DEMO x STELLA OF THE LITTLE GODFATHER*) Prod et prop : M. ROMAIN Lionel
- CLASSE PUPPY FEMELLE •
- 204 TANIA DU DOMAINE DE PRIME** LOF : 112407 - id : 250269699543904 née le 24/03/2022 (*BEAST VOM HAUSE DEMO x STELLA OF THE LITTLE GODFATHER*) Prod et prop : M. ROMAIN Lionel
- CLASSE JEUNE FEMELLE •
- 205 LILIANA VOM HAUSE NADJA JR** : 731309 - id : 100166000013784 née le 10/02/2022 (*SECEER TIMIT TOR x HER RH DUCHESS VOM HAUSE NADJA*) Prod et prop : M. ROMAIN Lionel
- (C) **206 MEDAL OF HONOR SHANEL** LOF : 108787 - id : 250268743937041 née le 11/06/2021 (*BEN VOM PETERSBERG x NURIA VOM HAUSE KAMP*) Prod : M. Mme VAILLER David et Laetitia, Prop : Mme MORAUD Carole
- 207 SHANA** LOF : 110424 - id : 250269699556113 née le 14/11/2021 (*BEAST VOM HAUSE DEMO x OLIA DU DOMAINE DE PRIME*) Prod : M. BERTMOUT Cyrille, Prop : M. GLADONE Grégory
- CLASSE INTERMEDIAIRE FEMELLE •
- (C) **208 SACHA DE L'ILE DES ROTTWEILERS** LOF : 107354 - id : 250268502021842 née le 20/01/2021 (*KARIBEAN SPIRIT NAPSTER DIT TAYSON x MAGMA DES CHEUNS DU SAINTONGE*) Prod : M. CASTANET Jimmy, Prop : Mme JOSEPH Médina
- (C) **209 SANIA DU DOMAINE DE PRIME** LOF : 109064 - id : 250268743768701 née le 25/02/2021 (*LONDON VOM HAUSE NADJA x PRISKA TI EN MEN*) Prod : M. ROMAIN Lionel, Prop : M. VAN-HEYNINGEN Mac-Kenzie
- (C) **210 SCHINA DE L'ILE DES ROTTWEILERS** LOF : 107355 - id : 250268502019633 née le 20/01/2021 (*KARIBEAN SPIRIT NAPSTER x MAGMA DES CHEUNS DU SAINTONGE*) Prod : M. CASTANET Jimmy, Prop : M. MARCELIN Gilles
- (C) **211 SWAT DU DOMAINE DE PRIME** LOF : 109051 - id : 250268743768675 née le 20/02/2021 (*BEAST VOM HAUSE DEMO x FOXY VOM TANNENFELD*) Prod : M. ROMAIN Lionel, Prop : Mlle BRISSAC Sophia
- CLASSE OUVERTE FEMELLE •
- (C) **212 CAROLINA VOM TANNENFELD JR** : 704953 - id : 688038000198124 née le 21/04/2020 (*DOLCAGABANO VOM TANNENFELD x FOXY VOM TANNENFELD*) Prod : M. Mme CIK DAMIR I SNEZANA, Prop : Mme COURVOISIER Caroline
- 213 PANIA DU DOMAINE DE PRIME** LOF : 101505/14214 - id : 250269608307083 née le 05/04/2019 (*NARKO DU DOMAINE DE YUNNA x MIYA DU DOMAINE DE YUNNA*) Prod : M. ROMAIN Lionel, Prop : M. BELAIR Dario
- (C) **214 PEARL DU DOMAINE DE PRIME** LOF : 103289 - id : 250269100068934 née le 01/08/2019 (*NARKO DU DOMAINE DE YUNNA x STELLA OF THE LITTLE GODFATHER*) Prod et prop : M. ROMAIN Lionel
- (C) **215 R FRIDA DU DOMAINE DE PRIME** LOF : 106482 - id : 250269608678790 née le 10/10/2020 (*BEAST VOM HAUSE DEMO x MIYA DU DOMAINE DE YUNNA*) Prod : M. ROMAIN Lionel, Prop : Mme DORRIFOURT Marie-Pierre

CANE CORSO

Juge : M. SOULAT Raymond

• CLASSE INTERMEDIAIRE MALE •

- 216 SAMBA** LOF : 067002 - id : 250269608934990 né le 12/03/2021 (*NEMO DES MOLOSSES DU FRESNE x NALA DU VICUS HELENA*) Prod : Mme DESCIEUX Célia, Prop : M. BRUNATO Bruno
- (C) **217 SCOBAR** LOF : 067722 - id : 250269608871571 né le 23/01/2021 (*MAJOR x MALONE*) Prod : M. BORDELAIS Rick, Prop : M. BELAIR Edwige
- (C) **218 SHADOW DES GARDIENS CARIBEENS** LOF : 067364 - id : 250269610004408 né le 11/04/2021 (*OSLO DU CLOS D'ATTILA x JAZZINE DU GILWESK*) Prod : M. MAZATAUD Fabrice, Prop : M. PIOCHE Tony

- (C) **219 SIRIUS DES GARDIENS CARIBEENS** LOF : 067363 - id : 250269610004252 né le 11/04/2021 (*OSLO DU CLOS D'ATTILA x JAZZINE DU GILWESK*) Prod : M. MAZATAUD Fabrice, Prop : M. BELAN Florian
- (C) **220 SOLAF** LOF : 067724 - id : 250269608870259 né le 23/01/2021 (*MAJOR x MALONE*) Prod : M. BORDELAIS Rick, Prop : M. BALTA Francis
- (C) **221 STAM DES GARDIENS CARIBEENS** LOF : 067362 - id : 250269610004275 né le 11/04/2021 (*OSLO DU CLOS D'ATTILA x JAZZINE DU GILWESK*) Prod : M. MAZATAUD Fabrice, Prop : M. Mme BLOQUEL Vincent
- CLASSE OUVERTE MALE •**
- (C) **222 MOLOSSE** LOF : 044004 - id : 250269606672644 né le 23/05/2016 (*HORATIO DES GARDIENS DES MURAILLES x JOA DU DOMAINE DE NOS AMOURS*) Prod : M. DORMOY Patrick, Prop : Mme TARER Caroline
- 223 NARKO DES GARDIENS DE WENELZIC** LOF : 051216/05422 - id : 250269608048647 né le 09/12/2017 (*INVICTUS'OL D'AILENTARI x HEAVEN DES SENTINELLES DE TIZZANO*) Prod : Mlle DUBOIS Mélanie, Prop : M. DUTEIL Sébastien
- 224 OSLO DU CLOS D'ATTILA** LOF : 055770/05872 - id : 250269608296977 né le 10/11/2018 (*MAX DU CLOS D'ATTILA x LAYNA DU CLOS D'ATTILA*) Prod : Mme DESHORS Vanessa, Prop : M. MAZATAUD Fabrice
- (C) **225 PACO** LOF : 058999 - id : 250268501723204 né le 17/04/2019 (*ETHAN DI CASA PRETORIAN x ILIANA DU ROYAUME DES P'TITS BILOUX*) Prod et prop : M. DENIMAL Olivier
- CLASSE JEUNE FEMELLE •**
- (C) **226 SAKURA DU CLOS D'ATTILA** LOF : 069260 - id : 250269610016057 née le 05/08/2021 (*PICASSO DU CLOS D'ATTILA x ORPHEE DU CLOS D'ATTILA*) Prod : Mme DESHORS Vanessa, Prop : M. MAZATAUD Fabrice
- CLASSE INTERMEDIAIRE FEMELLE •**
- (C) **227 SATEE** LOF : 067721 - id : 250269608870303 née le 23/01/2021 (*MAJOR x MALONE*) Prod : M. BORDELAIS Rick, Prop : Mme MOLINIE Pascale
- (C) **228 SPYCI** LOF : 067885 - id : 250269608811192 née le 16/01/2021 (*PACO x MOUNE*) Prod : Mme GAMELIN Chloé, Prop : M. DUTEIL Sébastien
- CLASSE OUVERTE FEMELLE •**
- (C) **229 ORKA** T.I. : ? - id : 250268501407838 née le 06/04/2018 (*T.I. x T.I.*) Prod : ?, Prop : Mme EUSTACHE Julie
- (C) **230 PAQUITA** LOF : 058026 - id : 250268501711994 née le 24/02/2019 (*JAH BA x MISHKA*) Prod : M. NELSON Carlton, Prop : Mme M. MALEZIEU Mélissa-Lesly et Yohan





3^e GROUPE

Terriers

TERRIER ECOSSAIS

Juge : Mme *DESSERNE Sylvie*

• CLASSE OUVERTE MALE •

- (C) **231 GABERIC'S RAMSES APOLLON** LOF : 028731 - id : 250269100165881 né le 18/07/2020 (MANHATTAN DU LOCH D'ERGUE x OUI MAIS NON DU CLAN DES PETITS COLONELS) Prod : MM. LEBLANC Benoit / WHARTON Craig, Prop : Mme GLAZIOU Catherine

BULL TERRIER

Juge : Mme *DESSERNE Sylvie*

• CLASSE OUVERTE MALE •

- (C) **232 PAKITO** LOF : 024525 - id : 250269811721936 né le 30/07/2019 (MARKHORBULL MAYDAY x IKA) Prod et prop : M. GLADONE Grégory
- (C) **233 PIKENO** LOF : 024527 - id : 250269811721337 né le 30/07/2019 (MARKHORBULL MAYDAY x IKA) Prod et prop : M. GLADONE Grégory

BULL TERRIER MINIATURE

Juge : Mme *DESSERNE Sylvie*

• CLASSE PUPPY MALE •

- 234 MDK TEAM TALLACK** LOF : 020484 - id : 250268732810887 né le 20/05/2022 (IMMNESS SALVIO HEXIA x R'CALYPSO DE MADASPICE) Prod : M. MARIE SAINTE Lionel, Prop : M. GLADONE Grégory

• CLASSE OUVERTE MALE •

- 235 M'HOTENTIK-POSITIVE-KARIBEAN-VIBRATION** LOF : 017841/03122 - id : 250268731567937 né le 05/02/2016 (DOFINDATERRA BOLERO x HENJIE DU DOMAINE D'YSPAHAN) Prod : M. NANOR Fabrice, Prop : M. DOLMEN Nicolas

• CLASSE CHAMPION MALE •

- 236 (CH) L'IRON DU VAL DE SERBONNES** LOF : 017604/03099 - id : 250269810673995 né le 16/05/2015 (GILL GRISSOM DE L'ORDRE DES JEDI x IRONIE DU DOMAINE D'YSPAHAN) Prod : M. MERZOUK Malik, Prop : M. MONGIS Willy

• CLASSE JEUNE FEMELLE •

- 237 EMOJI MARSO** CMKU : CLP/MBT/1896 - id : 90015001110117 née le 16/09/2021 (NON STOP MARSO x BLACK LADY MARSO) Prod : M. LINHART Lukas, Prop : M. GLADONE Grégory

• CLASSE OUVERTE FEMELLE •

- 238 R'CALYPSO DE MADASPICE** LOF : 019288 - id : 250268712844825 née le 12/02/2020 (L'IRON DU VAL DE SERBONNES x SKY FALL ALMATBULL) Prod : M. HOSPICE Yannick, Prop : M. MARIE-SAINTE Lionel

STAFFORDSHIRE AMÉRICAIN **SPÉCIALE**

Juge : Mme *DESSERNE Sylvie*

• CLASSE JEUNE MALE •

- (C) **239 L'TAYGA BOSSKENNEL018** JR : 715181 - id : 688010000805101 né le 21/10/2021 (IMPERATOR LONG STEP x DIAMOND QUEEN BOSSKENNEL018) Prod : M. STOJANOVIC Slobodan, Prop : M. COUDRIEU Christopher
- (C) **240 SHANKS** LOF : 150263 - id : 250268723162361 né le 18/07/2021 (OH KING SEALASSIE HOT'ENTIK KARIBEAN DOG (DIT BOYKA) x NALA DOG JJ LINE) Prod : M. ELISABETH David, Prop : M. HONORAT Mathieu
- (C) **241 SHOGUN** LOF : 150261 - id : 250268723162371 né le 18/07/2021 (OH KING SEALASSIE DIT BOYKA HOT'ENTIK KARIBEAN DOG x NALA DOG JJ LINE) Prod : M. ELISABETH David, Prop : Mme PALLUD Natty

• CLASSE INTERMEDIAIRE MALE •

- (C) **242 CARIBBEAN PRESTIGE RASTAFARAI FOR HOTENTIK** LOF : 157339 - id : 250269100232704 né le 25/12/2020 (*LONE-WOLF HOT'ENTIK KARIBEAN DOG x ALPINE'S LA BELLE CARIBBEAN PRESTIGE P*) Prod : M. BLONBOU Franck, Prop : M. DOLMEN Nicolas
- (C) **243 STONE** LOF : 146082 - id : 250269590416110 né le 09/02/2021 (*KING OF ZION NOTORIOUS-BIG x O'KAES*) Prod : M. MATHOUA Olivier, Prop : M. DOLOIR Fabrice
- (C) **244 STREET (dit SPEED)** LOF : 146079 - id : 250269590416888 né le 09/02/2021 (*KING OF ZION NOTORIOUS-BIG x O'KAES*) Prod : M. MATHOUA Olivier, Prop : M. MATHOUA Xavier
- (C) **245 SYMBA** LOF : 149843 - id : 250269100155389 né le 23/02/2021 (*MARLEY x MST DU VOLCAN DE LA SOUFRIERE*) Prod : M. ARICIQUE Gémaël, Prop : M. TUIN Kévin

• CLASSE OUVERTE MALE •

- (C) **246 CARIBBEAN PRESTIGE PHANTOMHIVE** LOF : 133923 - id : 250268501727102 né le 17/05/2019 (*ALPINE'S HOTENTIK FUEL OF LIFE x HOT'ENTIK KARIBEAN DOG MISS CARAIBEAN PRESTIGE*) Prod : M. BLONBOU Franck, Prop : M. BEVIS Mael
- 247 HOT'ENTIK KARIBEAN DOG OH KING SEALASSIE** LOF : 120534/13126 - id : 250268601085988 né le 09/03/2018 (*ALPINE'S HOTENTIK FUEL OF LIFE x HOT'ENTIK KARIBEAN DOG LOVELY*) Prod : M. DOLMEN Nicolas, Prop : M. GOBERT Marvin
- (C) **248 RAMSES I** LOF : 140186 - id : 250269100067603 né le 16/03/2020 (*ORLY x NOVA*) Prod : M. JABOT Axel, Prop : M. NICOLAS Elodie

• CLASSE PUPPY FEMELLE •

- 249 NIVENSTAFF THE PRIDE** LOF : 154540 - id : 250269610279499 née le 12/03/2022 (*FREEMAN DOMINANT STORM x BLACK PEARL DOMINANT STORM*) Prod : M. MELON Cédric, Prop : Mlle HENRY Audrey

• CLASSE JEUNE FEMELLE •

- (C) **250 SIGGY** LOF : 150267 - id : 250268723162329 née le 18/07/2021 (*OH KING SEALASSIE DIT BOYKA HOT'ENTIK KARIBEAN DOG x NALA DOG JJ LINE*) Prod : M. ELISABETH David, Prop : Mlle BRESSON Naïs
- 251 SUMATRA** LOF : 151587 - id : 250269300202399 née le 15/09/2021 (*OBAMA KING x LOS CABALLERO'S STAFFS ONLY THE BRAVE STREET*) Prod : M. CITADELLE Edwing, Prop : M. LOSANGE Dory

• CLASSE INTERMEDIAIRE FEMELLE •

- (C) **252 CARIBBEAN PRESTIGE RADJA TANTIK** LOF : 157340 - id : 250269100233059 née le 25/12/2020 (*LONE-WOLF HOT'ENTIK KARIBEAN DOG x ALPINE'S LA BELLE CARIBBEAN PRESTIGE P*) Prod : M. BLONBOU Franck, Prop : M. DOLMEN Nicolas

• CLASSE OUVERTE FEMELLE •

- 253 LOS CABALLERO'S STAFFS OEKI** LOF : 123207/16806 - id : 250269608090742 née le 09/06/2018 (*IBERO FUNKY BLACK CHALLENGER x FRENCH CHALLENGER LIVE INFINITY*) Prod : M. DE LOS RIOS Kévin, Prop : M. NEGRE Guyani
- (C) **254 RIO** LOF : 140194 - id : 250269100067591 née le 16/03/2020 (*ORLY x NOVA*) Prod : M. JABOT Axel, Prop : M. FAIDER Francis
- (C) **255 RUKIA** LOF : 142149 - id : 250269608549010 née le 26/04/2020 (*NARCO x ORCA*) Prod et prop : M. LEMON Ludovic



9^e GROUPE

Chiens d'Agréments ou
de Compagnie

CHIEN CHINOIS A CRETE Variété Houppette

Juge : M. SOULAT Raymond

• CLASSE CHAMPION FEMELLE •

- 256 (CH) TOLIARY'S WHITES IMAIA PEARL LOF : 005632/01288 - id : 250269604977579 née le 27/05/2013 (ORIENTAL JOKES BEST ONE x ORIENTAL JOKES DIDDLENA) Prod : M. DE DUTTO Jean-Louis, Prop : Mme DOUET-DE DUTTO Christine

BOULEDOGUE FRANÇAIS Bringé **SPÉCIALE**

Juge : M. SOULAT Raymond

• CLASSE JEUNE MALE •

- 257 SKY DU BERCEAU DES LOUPS-ANGES LOF : 121863 - id : 250269610185020 né le 07/10/2021 (RHADAMANTHE DES MOLOSSES DE CYRNOS x NATSU DU BERCEAU DES LOUPS-ANGES) Prod : Mme M. TESSON Christel et David, Prop : M. CHARLOTON GROSSEPIECE Gaëtan

• CLASSE VETERAN MALE •

- 258 THE SHAM DE REY ASTUR MAGO LOE : 2213437 - id : 938000000760236 né le 13/05/2014 (LEBULL'S NEW HOPE WOOLY BULLY x LEBULL'S ALLEANDRA AT REY ASTUR) Prod : M. MANUEL MARINA, Prop : M. CHARLOTON GROSSEPIECE Gaëtan

• CLASSE OUVERTE FEMELLE •

- 259 BACANA DE ARONU LOE : 2402863 - id : 967000010018428 née le 01/09/2017 (QUIO DE ARONU x KOURNY DE ARONU) Prod : M. SANCHEZ MORALES Francisco, Prop : M. CHARLOTON GROSSEPIECE Gaëtan

- 260 PETULA KARIBBEAN MADA ROCK LOF : 108560 - id : 250269608366823 née le 24/05/2019 (LUIDGI DU TERROIR DE FONTFROIDE x LARA JULIETTA KARIBBEAN MADA ROCK) Prod et prop : M. MARIE-JOSEPH Xavier

BOULEDOGUE FRANÇAIS Fauve **SPÉCIALE**

Juge : M. SOULAT Raymond

• CLASSE PUPPY MALE •

- 261 SECRET LEGENDS TOGO LOF : 124337 - id : 250269591035297 né le 14/03/2022 (JEZECKIEL DU DOMAINE DE BODAWAY x BAIKALSKIY TALISMAN BE MY ULTIMATE SIGNATURE) Prod : M. NICOLAS Vincent, Prop : M. MONTHOUEL Roger

• CLASSE OUVERTE MALE •

- 262 GOLD-SIERRA CHYMA MET : 8241/21 - id : 992003000028241 né le 26/05/2021 (EVERET BY AMAZING SURPRISE x GOLD-SIERRA NECTAR) Prod : Mme TATAR Henriett, Prop : M. TROMPETTE Frédéric

- 263 MARKOVICDOG ASTRA BLUE BYRON LOF : 119715/15284 - id : 688052000146485 né le 10/04/2020 (KINGFRIEND MR THUNDER x BULL RANCH MX SEBASTIANA) Prod : M. MARKOVIC Vladan, Prop : M. CAYOL Eddy

• CLASSE PUPPY FEMELLE •

- 264 TORNESE DU CHEVALIER GASCON LOF : 124803 - id : 250269591056979 née le 05/05/2022 (KISS BULLY FINESSE MAXWELL x NIFRANE OF LITTLE BY LITTLE) Prod : M. LAGARDERE Alexandre, Prop : M. CHARLOTON GROSSEPIECE Gaëtan

• CLASSE JEUNE FEMELLE •

- 265 SAPHYRE LOF : 122265 - id : 250269300203135 née le 28/08/2021 (JOOKY DU MAS D'AIGRET x NOISETTE OF VERY PROMISING) Prod : M. HERLEM Daniel, Prop : M. FELER Kévin

- 266 SHEILA DU BERCEAU DES LOUPS-ANGES LOF : 121864 - id : 250269610218476 née le 10/10/2021 (JOSHUA-ANDY DU BERCEAU DES LOUPS-ANGES x LOUCIANA-GRUNGE DU BERCEAU DES LOUPS-ANGES) Prod : Mme M. TESSON Christel et David, Prop : M. CHARLOTON GROSSEPIECE Gaëtan

(C)

- (C) **267 SINA** LOF : 122263 - id : 250269300203142 née le 28/08/2021 (*JOOKY DU MAS D'AIGRET x NOISETTE OF VERY PROMISING*) Prod et prop : M. HERLEM Daniel
- (C) **268 SUNY** LOF : 122264 - id : 250269300203133 née le 28/08/2021 (*JOOKY DU MAS D'AIGRET x NOISETTE OF VERY PROMISING*) Prod : M. HERLEM Daniel, Prop : M. HONORAT Mathieu
- (C) **269 SWEETY LIL HEARTBREAKER** LOF : 122075 - id : 250269300182364 née le 08/11/2021 (*MARKOVICDOG ASTRA BLUE BYRON x OSIRIS DE LA VALLEE DIOISE*) Prod : M. CAYOL Eddy, Prop : M. IDYLLE Ludovic
- CLASSE INTERMEDIAIRE FEMELLE •**
- 270 R AIKO MADA'S LITTLE ANGEL** LOF : 116930 - id : 250269300135295 née le 07/12/2020 (*LEBULL'S-LECIRQUE SAM THE SHAM REY ASTUR x BACANA DE ARONU*) Prod et prop : M. CHARLOTON GROSSEPIECE Gaëtan
- 271 R'ALIA DU BERCEAU DES LOUPS-ANGES** LOF : 117501 - id : 250268743731589 née le 18/12/2020 (*MISHIMA D'ISKANDAR x N'ALLUMETTE DU BERCEAU DES LOUPS-ANGES*) Prod : Mme M. TESSON Christel et David, Prop : M. CHARLOTON GROSSEPIECE Gaëtan
- (C) **272 SUNSHINE DU CLOS STEFANEL** LOF : 118765 - id : 250269590506225 née le 13/04/2021 (*MISTER PLAYBOY DU CLOS STEFANEL x HYPNOTIC ELIXIR ORTENSIA*) Prod : M. POLI Stéphane, Prop : M. VIRIN Ludovic
- CLASSE OUVERTE FEMELLE •**
- 273 OSIRIS DE LA VALLEE DIOISE** LOF : 104886/20203 - id : 250269802801820 née le 20/11/2018 (*GRAND A'NE KENT HEARTBREAKER x MAYA DE LA VALLEE DIOISE*) Prod : Mme POSTETTO Sylvie, Prop : M. CAYOL Eddy
- (C) **274 RAJA DES ECLATS DE CASSIOPEE** LOF : 116972 - id : 250269590278069 née le 17/11/2020 (*PAGANI RED FLAMINGO DES JARDINS DE SORKAL x OR NOIRE DES ECLATS DE CASSIOPEE*) Prod : Mme M. DION Virginie / GROLEAU Johann, Prop : M. DERAVEL Onick

BOULEDOGUE FRANÇAIS Blanc et Bringé (Caille) SPÉCIALE

Juge : M. SOULAT Raymond

• CLASSE OUVERTE MALE •

- 275 UHR DE EL MENCEY LOCO** LOE : 2418075 - id : 900176000174406 né le 20/03/2018 ((CH) ZZ TOP DE EL MENCEY LOCO x PIERROT DE EL MENCEY LOCO) Prod : M. FERRER TAVIO Alfonso Emilio, Prop : M. CHARLOTON GROSSEPIECE Gaëtan

• CLASSE INTERMEDIAIRE FEMELLE •

- 276 R OHANA MADA'S LITTLE ANGEL** LOF : 116931 - id : 250269300135286 née le 07/12/2020 (*LEBULL'S-LECIRQUE SAM THE SHAM REY ASTUR x BACANA DE ARONU*) Prod et prop : M. CHARLOTON GROSSEPIECE Gaëtan

LISTE DES EXPOSANTS

M. ALLAIN Jérôme-Alexandre	2
M. ALLEBE Carl Quartier Gissac 97180 STE ANNE - 06 90 00 82 97	166
M. ALPHONSE Jonael	85
M. Mme AMETIS LUREL Thierry et Audrey	169
Mme ANTOINE Véronique	37
M. BALTA Francis	220
M. BANGUI Christophe Impasse Lalande 9, lotissement les Yuccas-Dampierre 97190 LE GOSIER - 06 90 58 64 88	7
Mme BASSIEN Mylène	8-10
Mme BASTIDE Carine Chez M. FALLA Jean Section Vannier 97112 GRAND BOURG	69-82
Mme BAYARD Miguel	193
M. BELAIR Dario	213
M. BELAIR Edwige	217
M. BELAN Florian	219
M. BERNADOTTE Aymar	63
Mme BERNARD Jessica	101
Mme BERNE Leslie Moudong Sud 75, rés. les Paletuviers 97122 BAIE MAHAULT - 06 90 45 43 47	105
M. BEVIS Mael 12, lot. Pako Pasquereau 97122 BAIE MAHAULT - 06 90 48 73 43	246
M. BLANDIN Patrick	106-107-112
Mlle BLAZE Gréta	197
M. Mme BLOQUEL Vincent	221
Mme BLUM Caroline	162
M. BOICOULIN David Quartier Providence Route du Stade - Vert Pré 97231 LE ROBERT - 06 96 50 93 92	74
M. BONIL Jessy	188
M. BORDELAIS Rick	52
Mme BOULLAND Sabine 2061, chemin de Fontarabie 97170 PETIT BOURG - 06 90 57 72 50	114-125-168-171-172
Mlle BRESSON Naïs	250
Mlle BRISSAC Sophia	211
M. BRUNATO Bruno	216
M. BURNER Jordan	68
M. BURTIN Aurélien Chemin de Bellevue Darras 97129 LAMENTIN - 06 90 00 65 40	44-46-49
M. CASTANET Jimmy Lieu-dit Lubeth 97131 PETIT CANAL	202
M. CAYOL Eddy - 06 96 29 11 59	263-273
Mme CAZELIF Jessie	137
M. CHARLTON GROSSEPIECE Gaëtan Lourdes Ducos 97224 DUCOS - 06 96 71 29 18	257-258-259-264-266-270-271-275-276
M. CHARNEAU Pierre	64
M. CHOVINO Daniel	139
M. CHRISTINE Yourhy	3
M. COLLIGNON Frédéric	136
M. COMPPER Marc	199
M. COUDRIEU Christopher Le Boyer 97115 STE ROSE - 06 90 40 53 14	239
Mme COURVOISIER Caroline	212
Mme CUETO Raquel	98
M. CUSSET Jérôme 360, Mompierre 97111 MORNE A L'EAU - 06 90 76 05 91	53-54-55
M. DANCHET Lloyd Bagatelle 97129 LAMENTIN - 06 90 96 20 46	12
Mme DAT Melissa Impasse les Bélimbis Le Helleux 97180 STE ANNE - 06 90 76 39 49	163
M. DAVILLE Sylvain	95-158
Mlle DE CHAVIGNY Rébecca	113

M. DEBBICHE Alexandre	151
M. DEJOIE Enold	17
Mme DEMARET Véronique	198
M. DENIMAL Olivier 38, rue des Coquillages 97160 LE MOULE.....	225
M. DERAVAL Onick - 05 90 92 15 50.....	61-79-89-274
Mme DERNAULT Kelly 93, rue Schoelcher 97110 POINTE A PITRE.....	9-15
M. DOLMEN Nicolas La Boucan 4, lot. Villa Belle Rivière 97115 STE ROSE - 06 90 24 66 66.....	235-242-252
M. DOLOIR Fabrice	243
Mme DORRIFOURT Marie-Pierre Villa Amarylis Morne Caruel 97139 LES ABYMES - 06 90 86 86 23.....	215
Mme DOUET-DE DUTTO Christine Chemin Desvarieux 97118 ST FRANCOIS - 05 90 90 19 86.....	256
M. DOUTAU Zaham	192
M. DUCELIER Guy - 06 90 31 91 97.....	14
M. DUTEIL Sébastien Rue Pierre Ramalingon 97122 BAIE MAHAULT - 06 90 75 55 69.....	223-228
Mlle ESTAY-GRELOT Jade	157
Mme EUSTACHE Julie	229
M. FAIDER Francis	254
M. FELER Kévin - 06 90 42 18 00.....	265
M. FERRAND Pierre-Yves	77
M. FIMIEZ Kenny	80
M. FONT Robert	13
Mme FRANCOIS Mathilde	131
Mme FRANCOIS Séphora 3, rue Félix Eboué 97224 DUCOS - 06 96 21 87 22.....	103-133
M. GAMOT Fabien	155
Mme GERALD-LE BERRE Diane	34
M. GLADONE Grégory Rue Emanuel Varieux 97139 LES ABYMES - 06 90 39 89 37.....	207-232-233-234-237
Mme GLAZIOU Catherine	231
Mme GOBERT Marine	187
M. GOBERT Marvin Montébello Ancien Chemin du Concasseur 97170 PETIT BOURG - 06 90 80 05 41.....	247
M. GOVINDIN Nicolas	5-16-19-20
M. GRILLON Jean-Marc Lot. Donatien 62, rue de Madinina 97200 FORT DE FRANCE - 06 96 45 76 89.....	141-142
Mme GUEZENEC Laetitia	28
M. GUILLAUME Steve 4, lot. les Tourterelles 97114 TROIS RIVIERES.....	150
Mlle HENRY Audrey	249
M. HERLEM Daniel	267
M. HERMANN René 23, lot Domaine Desrozières 97170 PETIT BOURG.....	24
M. HODEBOURG Alexcel - 06 96 07 16 64.....	88
M. HONORAT Mathieu	240-268
M. IDYLLE Ludovic	124-269
Mme JACQUES Manuela 79, lotissement de Campêche 97121 ANSE BERTRAND - 06 01 40 54 99.....	97-111-115-118-119-127-128
Mme JALABERT Patricia	175-176-177-178-179-180-181-182-183
Mme JOSEPH Médina	208
Mme JOVIEN Sylvie	23
Mme KEREVER Coralie French 51, résidence les Papayers 97180 STE ANNE.....	129
M. LACOUR Frédéric	191
M. LANTIDOR Josué	56-90
Mme LAURIETTE Laurence-Nathalie	122-123-126
Mme LE CORRE Anne-Sophie	83
Mme LE GARREC Annie	167
M. LEDRECK Eddy	143

Mlle LELIME Tania	72-91
M. LEMON Ludovic - 06 90 69 58 05	255
M. LEMOND Loïc	94
Mme LEVY Valérie	102
M. LOOS Frédéric	21
M. LOSANGE Dory	251
M. LOZA Lucas	200
M. MABIT Louis Maison Bonnardel Route de Choisy Cadet 97115 STE ROSE - 06 90 61 45 88	47-48
Mme M. MALEZIEU Mélissa-Lesly et Yohan	230
Mme MANEZ Sandrine	121
M. MANNE Fabien	51
Mme MANSARD Sandrine	43
M. MANYRI Jean-Marc	4
M. MARCELIN Gilles	210
M. MARIE Steeve	149
M. MARIE-JOSEPH Xavier Rés. la Meynard Madrigal B7 97200 FORT DE FRANCE - 06 96 92 09 61	260
M. MARIE-SAINTÉ Lionel Quartier Bac 97224 DUCOS - 06 96 85 93 23	238
M. MARTOL Terry	152
Mme MATHEY Anny-Claude	153-154
M. MATHIEU Cyrille Sucrerie Gardel 97160 LE MOULE - 06 90 55 90 45	39
M. MATHOUA Xavier	244
Mlle MATIGNON Nancy	134-135
Mme MAXO Audrey 16, rés. Merosier Norbol 97122 BAIE MAHAULT - 06 90 84 53 92	196
M. MAZATAUD Fabrice Section Perrin Rue Adrien Legrand 97139 LES ABYMES - 06 90 51 02 06	224-226
M. MEDRI Anthony	58
M. MELON Cédrick Golconde les Palétuviers 97139 LES ABYMES - 06 90 54 78 91	57-70-75-76-81-87
Mlle MENAULT Justine	189
Mlle MENNOCK Solène	170
M. MINA Jean-Denis - 06 90 54 45 36	40
Mme MOLINIE Pascale	227
Mlle MONFRET Ketty	62
M. MONGIS Willy 97200 FORT DE FRANCE	236
M. MONTHOUEL Roger 28, lot. Grand Camp 97113 GOURBEYRE	261
Mme MORAUD Carole	206
Mme MORFAN Lysa	165
M. MOUTAMA Sylvestre 1679, route de Poirier 97170 PETIT BOURG - 06 90 49 65 54	25
Mme MUNOZ Dominique	174
M. NEGRE Guyani 713, Plaine Belle Place 97190 LE GOSIER	253
M. NIAVET Awold Impasse Niviet Charlemagne Caraque Abymes 97139 LES ABYMES - 06 90 92 32 97	84
Mme NICOLAS Elodie	248
M. NITUSGAU David	6
Mme NOYER Jessie	42
M. PALLIER Arnaud Le Perinet 290, impasse Courbaril 97190 LE GOSIER - 06 50 94 37 27	45
Mme PALLUD Natty	241
Mme PAQUET Pascale	71
Mme PATRAS Annie Route de Grand Bois 435, Chemin Délégué 97190 LE GOSIER - 06 90 37 85 55	36-38
Mme PAU Johanne	67
Mlle PAU Leïla	66-86-93
Mme PETRUS Marine	116

M. PIERRE Julien - 06 90 96 90 92	50
Mme PIERRE-JUSTIN Raissa	173
M. PILLET Laurent	22
M. PIOCHE Tony	218
M. PLANTIER Olivier Chemin de Routhier 97130 CAPESTERRE BELLE EAU - 06 90 75 63 53	147
M. POPOTTE Jérémy	73
M. PRUDENT Tony	156
M. QUESTEL Clébert Merlette 97133 ST BARTHELEMY - 06 90 56 93 18	92
Mme RADDAS Magaly - 06 90 90 12 02	109-117-120
M. RAGOT Hervé	185
M. REBUS Dérick	11
M. RICCIO Jean-Patrick	104-108
M. ROMAIN Konrad	146
M. ROMAIN Lionel - 06 90 24 12 96	186-190-195-201-203-204-205-214
Mme ROMAN Joëlle	164
M. ROMUALD Youri	41
M. ROUX Yannis Grands Fonds Section Matignon 97160 LE MOULE - 06 90 11 11 21	138-160
M. SAINTE-LUCE Eddy	140
Mme SAINT-MARC Isabelle Route de Gallard 97120 ST CLAUDE	100
Mme SCASSAU-SEMPREZ Rébecca	184
Mme SEEL Line	1
M. SEJOR Julien St Protais 97180 STE ANNE - 06 90 98 93 04	59
Mme SILVESTRE Christine	32
Mme SINITAMBIRIVOUTIN Sabrina	110
Mlle SOUSSAINTJEAN Manon	35
M. STANISLAS Max	26-27-29
Mme TARER Caroline	222
M. TONNET Gilles 97231 LE ROBERT - 06 96 73 27 07	130-132
M. TREFLE Raymond Boisbert Lamentin 97129 LAMENTIN - 06 90 29 25 99	144-145-148
Mlle TRENCIA Peggy	99
M. TROMPETTE Frédéric	262
M. TUIN Kévin	245
Mme TUREK Mireille	30-31
M. VAN-HEYNINGEN Mac-Kenzie Les Hauts de Bazin 97139 LES ABYMES	60-78-96-194-209
M. VINCENOT Claude Morne Gorot - Section Seze 97118 ST FRANCOIS - 06 90 72 14 10	159-161
Mme VIRASSAMY Marie-Sarah	18
M. VIRIN Ludovic	272
Mme WAREMBOURG Sandra	33
M. WILLIAM Seel	65



Réalisation :

SARL - 67 rue du G^{al} Leclerc - 67202 WOLFISHEIM - R.C.S. STRASBOURG 389912189
Adresse INTERNET : <https://cedia.fr> - E-mail : expo@cedia.fr

Dépot Légal : Novembre 2022

SA SANTÉ NOURRIT L'EXCELLENCE

Chaque exposition est le résultat de nombreuses années de travail et d'efforts.

Avec l'excellence nutritionnelle de ROYAL CANIN® nourrissez tout son potentiel de champion.

